



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Niger
Agence Principale de Niamey

CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES DE LA
TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À
NIAMEY

MAI 2024

1/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1 – AVIS D'APPEL D'OFFRES

1.1 - Objet de l'appel d'offres

L'appel d'offres a pour but de sélectionner une entreprise spécialisée **pour les travaux de fourniture et d'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey**, BP 487 République du Niger, en remplacement des installations existantes.

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage et aux dispositions de sécurité en la matière.

Le présent document définit les clauses administratives à respecter par les soumissionnaires ainsi que les spécifications techniques des travaux à réaliser.

1.2 - Répartition des travaux

Les prestations sont regroupées en un (01) lot unique dénommé "**Travaux de fourniture et d'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey**".

1.3 - Conditions de participation

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises spécialisées dans la fourniture et l'installation des équipements des appareils de levage notamment la nacelle, établies et exerçant une activité dans les pays de l'UMOA.

1.4 - Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents précisés ci-dessous :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ;
- le Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif ;
- le Modèle de lettre de soumission.

1.5 - Présentation des offres

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- le devis estimatif daté et signé conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils, formations et expériences professionnelles) ;
- les références du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise ;
- le planning d'exécution des travaux.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (3) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

<p>TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À NIAMEY</p>

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes:

Au centre :

AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO
BP : 487 NIAMEY

Dans le coin supérieur gauche :

**APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET
D'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES
FAÇADES DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À NIAMEY**

NB : Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre

1.6 – Monnaie de règlement

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.7 - Remise des offres

Les offres devront être déposées à l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey, sise à l'avenue Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau, BP 487 République du Niger, au secrétariat du Chef du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (2e étage de l'Agence Principale de la BCEAO) de l'immeuble fonctionnel dans le délai fixé dans la lettre de consultation.

1.8 - Validité des offres

La durée minimale de validité des offres devra être de six (6) mois à compter de la date de remise des soumissions.

2 - EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

La non conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges peut entraîner son annulation.

Le dépouillement des offres se fera suivant les critères définis par la Commission des Marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard notamment, des garanties techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à l'appel d'offres, tous les soumissionnaires en sont avisés. Enfin, la BCEAO ne sera pas obligée de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

2/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – OBJET DU CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de décrire les prestations relatives aux travaux de fourniture et d'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey. A cet effet, il donne des informations sur les conditions d'organisation de l'appel d'offres, les contraintes particulières liées à l'exécution des travaux, la description des installations existantes, la consistance des prestations souhaitées, les spécifications du matériel à fournir et à installer ainsi que les conditions de réception des travaux.

2 – GENERALITES

2.1 - Informations

2.1.1 - Interlocuteur du prestataire

Pour toutes informations complémentaires relatives à l'appel d'offres, les entreprises consultées pourront s'adresser à l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey, par télécopie ou courriel, aux adresses respectives suivantes :

Téléphone : (227) 20 72 24 91/92/93

Fax : (227) 20 73 47 43

Courriels : courrier.hdn@bceao.int ;
courrier.hdap@bceao.int ;

2.1.2 – Visite des lieux

Une visite des lieux préalablement à la soumission est prévue à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exploitation qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

2.2 - Contraintes particulières du chantier

En raison de l'impérieuse nécessité de continuité des activités, certains travaux devront être programmés pour se dérouler sans incidence à l'Agence. Les interruptions devront alors être soumises au Maître d'Ouvrage (BCEAO) et planifiées pour éviter tout désagrément sur lesdites installations.

En conséquence, chaque soumissionnaire devra indiquer les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser les temps d'indisponibilité des installations.

3 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

La nacelle existante est constituée de deux bras supports pivotants, d'une cabine et d'un chariot. Les bras pivotants permettent l'accès des usagers en toute sécurité sur la terrasse et présentent l'avantage d'adapter la distance façade/nacelle aux conditions locales lorsque l'appareil est en position travail. L'équipement est destiné essentiellement aux travaux de nettoyage de vitres, d'entretien de façades, de peinture, de décoration, de ravalement, de pose de joints, de finition et de réparation, etc.

3-1 Caractéristiques techniques de la nacelle existante

a) Nacelle

La nacelle dont le remplacement est envisagé est une machine simple et économique conforme à la norme CE EN 1808, permettant l'accès pour la maintenance et le nettoyage sur toutes sortes de bâtiments et structures. La nacelle a été prévue pour deux personnes avec leurs outils, la hauteur de levage est de 45 mètres maximum.

Caractéristiques de la nacelle :

N°	Désignation	Détails
1	Fabricant	MANNESMANN ANLAGENBAU AG – Niederlassung Muenchen – Type 3/2100
2	Année de fabrication N° chariot et nacelle	1988, M 3588 Chariot avec levage, translation, pivotement des bras Poids totale : 2675 kg
3	Levage	Charge utile : 265 kg Hauteur de levage : 45 m Vitesse de levage : 0,17 m/s Type du moteur : DEMAG D06 + KBA 80 A4 Puissance : 0,95 kW Nombre de tour : 1370/37,5 U/min Durée de mise en circuit : 60%
4	Translation	Vitesse de translation : m/s Type de moteur : STEPHAN FzVL D 71N 13-6 SB06 Puissance : 0,37 kW Nombre de tour : 900/20 U/min Durée de mise en circuit : 40%
5	Pivotement	Porte à faux max. : -3.00 m / Porte à faux min. : 0,25 m Vitesse de pivotement : 0,028m/s (relatif à la nacelle) Type de moteur : STEPHAN FZOL D 80N 12-4 Puissance : 0,60 kW Nombre de tour : 1370/31 U/min Durée de mise en circuit : 40%
6	Nacelle	Poids : 115 kg Hauteur : 1,0m Longueur : 1,90m Largeur : 0,70m Accessoires : réservoir d'eau
7	Commande de levage	Genre : boutons poussoirs (commande "main morte" sur nacelle et chariot)
8	Commande chariot	Genre : boutons poussoirs (commande "main morte" sur chariot et nacelle)
9	Câbles de suspension avec volant de commande	Nombre : 4 Matière : Acier DIN 3058 Constructeur : Fa. Wolf, Guetersloh Genre de fabrication : Seale Diamètre du câble : 6,5 mm Calcul. Résistance à la rupture : 28,5kN Résistance à la traction par fil : 1770N/mm ² Nombre de torons : 6 Nombre de fils : 19 Genre d'abattage : Câble croisé

b) Principe de fonctionnement

La nacelle est suspendue par quatre (4) câbles en acier galvanisé dont deux (2) porteurs et deux (2) de sécurité, surdimensionnés avec un coefficient de sécurité supérieur ou égal à 10, qui s'enroulent sur un tambour rainuré, logé dans le chariot, les renvois s'effectuant sur poulies. L'enroulement en une couche et le déroulement des câbles sur le tambour s'effectuent par un moteur à travers un réducteur, une chaîne de transmission et une vis sans fin.

A l'aide des boutons poussoirs sur le chariot ou dans la nacelle, le sens de rotation peut être inversé de manière à provoquer l'enroulement ou le déroulement.

Les deux bras supports sont exécutés comme supports à caisson fermé de construction soudée, à paroi pleine. Ils sont reliés par un tube solide.

Le moteur de pivotement entraîne une vis sans fin qui, à l'aide d'une noix solidaire du tube, provoque le pivotement de ce dernier. A l'aide de boutons poussoirs commandant le moteur, le sens de rotation peut être inversé de manière à provoquer le retour des bras. L'angle de

pivotement des bras supports est limité par des interrupteurs de sécurité de fin de course.

4 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations attendues portent sur un lot unique dénommé " **TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À NIAMEY**".

4.1 – Consistance des travaux

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage. Les soumissionnaires devront, notamment :

- indiquer dans leurs offres la description exacte (la marque et le type) du matériel proposé ;
- le démontage de la nacelle existante ;
- la fourniture et l'installation d'une nouvelle nacelle ;
- la fourniture des câbles métalliques
- la fourniture des câbles électriques ;
- le remplacement des cinq (5) prises prévues pour l'alimentation de la nacelle ;
- les essais de fonctionnement et la mise en service ;
- la fourniture de la documentation complète de la nacelle en langue française ;
- la fourniture d'un certificat d'essais en usine pour câbles métalliques.

4.2 Description du matériel

La nacelle à fournir devra être équipée notamment :

- des ventouses de maintien en position travail ;
- d'un plancher ;
- d'un parapet barre de protection d'une hauteur minimum de 1,10m ;
- de deux (2) réservoirs d'eau de 25 litres chacun ;
- des instruments et attente pour les ceintures de sécurité ;
- des coffrets électriques étanches ;
- d'un système d'interphone entre l'opérateur chariot et l'utilisateur en cabine ;
- d'un système de sécurité en cas d'accrochage d'un obstacle en descente ;
- d'un système de limiteur de surcharge ;
- d'un système d'impossibilité de manœuvre du chariot si la nacelle n'est pas en terrasse ;
- d'un système d'élévateur avec moteur électrique-système de réduction frein automatique à guide pour câbles ;
- d'un tambour d'enroulement sur les câbles électriques ;
- d'un système de descente manuelle en cas de manque de courant prolongé ;
- d'un système d'anti-chutes sur les 2 câbles de sécurité ;
- des câbles de suspension qui devront comprendre à l'intérieur un câble électrique servant à l'alimentation de l'interphone.

NB : Le matériel doit être neuf et répondre au minimum aux exigences ci-dessus. Tous les documents techniques les concernant, en langue française, seront obligatoirement joints aux offres.

4.3 – Vérifications et mise en service des nouveaux équipements

A la fin des travaux, les vérifications suivantes devront être effectuées avec obligation de

résultats :

4.3.1 –Vérification générale

Elle a pour but la vérification :

- du fonctionnement silencieux sans vibration ;
- des spécifications et contraintes des câbles ;
- de l'absence de glissement des câbles sur le tambour.

4.3.2- Vérification fonctionnelle de l'installation

Elle sera effectuée après le paramétrage des nouveaux équipements et a pour but de s'assurer du respect des prescriptions du cahier des charges. Elle comprend les contrôles suivants :

- Essai de variations de vitesse : la vitesse en montée ou descente en charge maximale ne doit pas varier de + ou – 10% de la vitesse nominale sous tension et fréquences normales :
 - essai d'isolement de chaque circuit ;
 - vérification des mises à la terre ;
 - essais des systèmes de sécurité :
 - essai de fonctionnement du système anti-chute ;
 - essai de sécurité de fin de course ;
 - essai de fin de course haut de levage de la nacelle ;
 - essai de fin de course de basculement des bras de suspension ;
 - essai de fin de course de translation du chariot ;
 - essai des freins ;
 - essai de la sécurité d'obstacle de façade ;
 - autres essais de sécurité ;
 - essai des équipements de communication entre l'opérateur, la terrasse et l'utilisateur.
- Épreuves :
 - statique 50% de la charge nominale ;
 - dynamique 20% de la charge nominale.

Les résultats donneront lieu à la rédaction et à la signature d'un procès-verbal de réception provisoire.

5 – NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES

Les travaux décrits dans le présent lot devront être conformes aux normes et réglementations qui leur sont applicables. Les équipements doivent être installés et solidement fixés sur leurs supports par les moyens prévus dans les notices constructeurs. Ils doivent comporter des indications suffisantes pour être identifiés sans risques d'erreurs (nom du fabricant, modèle, type, etc.).

Sont, notamment, applicables dans leur édition la plus récente, les documents suivants, non exhaustifs :

- le Code du travail du pays d'implantation du site ;
 - toutes Normes et Règlements du pays d'implantation du site, relatifs aux domaines considérés ;
 - Les Normes Françaises :
 - NF EN 10204 relative aux produits métalliques – types de documents de contrôle ;
 - NF EN 81-20 relative aux règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs ;
-

-
- NF EN 1991-3 relative aux actions induites par les appareils de levage.

6 – FORME DU MARCHÉ

Le marché pour ces travaux sera à prix global forfaitaire. En conséquence, l'offre financière de l'entrepreneur s'entend toutes sujétions comprises, c'est-à-dire, tenant compte de toutes les contraintes énumérées plus haut.

7 – FORMATION DU PERSONNEL

L'entreprise devra, à la fin des travaux, procéder à la formation des techniciens de l'Agence sur l'utilisation, l'exploitation et l'entretien de premier niveau des équipements installés.

8 – RÉCEPTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'Entrepreneur.

Avant la réception provisoire des installations, la zone de travail sera soigneusement nettoyée et débarrassée.

Lors de la visite de réception provisoire, il sera établi un procès-verbal pour attester de la bonne exécution des travaux conformément au descriptif et aux instructions du Maître de l'Ouvrage.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières, et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des matériaux, pièces et appareils en faisant partie, ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire sera prononcée par le Maître de l'Ouvrage. La liste des réserves émises sera communiquée à l'entreprise, en vue de leur levée pendant la période de garantie.

Dans le cas contraire, cette réception sera ajournée. Elle ne pourrait être prononcée que lorsque toutes les conditions seront remplies.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon fonctionnement des équipements.

Lorsque la responsabilité de l'entrepreneur est engagée, il sera tenu de procéder, à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement de toutes pièces, organes ou partie de l'installation qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelque raison que ce soit (vice de matière, de montage, de construction, de conception, etc.).

La réception définitive des travaux sera prononcée un an après la réception provisoire. Un procès-verbal de réception définitive sera établi attestant la bonne qualité des travaux et la levée de toutes les réserves émises lors de la réception provisoire ou relevées pendant l'année de garantie.

3/ CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES DE LA
TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À NIAMEY**

N°	Désignation	U	Qté	Prix unitaires HT-HD	Montant HT-HD
1	Nacelle complète électrique (marque et type à préciser)	U	1		
2	Fourniture de divers accessoires nécessaires à l'installation des nouveaux équipements	Ens	1		
3	Main d'œuvre pour la dépose de la nacelle existante, l'installation de la nouvelle nacelle, les essais, le réglage et la mise en service des nouvelles installations	Forfait	1		
4	Lot de pièces de rechange de première nécessité	U	1		
5	TOTAL GENERAL (hors options) HT-HD				
	Coût annuel du contrat d'entretien et de maintenance (main-d'œuvre uniquement)				

NB : Ce cadre de devis estimatif et quantitatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. Les installations ne seront acceptées que si elles sont d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.

Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés.

Les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes notamment celles relatives à l'utilisation des appareillages, moyens de levage et de manutention.

4/ MODÈLE DE LETTRE DE SOUMISSION

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FAÇADES DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À NIAMEY

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de la société [*Adresse complète de la société*] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [*Ville de résidence*] sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de fourniture et d'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de la Tour de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :
 1. me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de **[Montant en chiffres et en lettres]**,
 2. m'engage à exécuter les travaux dans un délai de [*Délai prévu dans le planning*] à compter de la date de signature du marché,
 3. m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 4. m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 5. demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n° [*numéro de compte*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*].

Fait à [*Ville de résidence*] le [*jour/mois/année*]

Le [*Fonction*]

Signature et Cachet

[*Nom et Prénoms*]
